



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1011A-15, 1488-15 et 1489-15

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 8 décembre 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements ci-dessous :

- numéro 1011A-15 modifiant le règlement numéro 1011-03 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections.
- numéro 1488-15 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour les dépenses liées à une élection.
- numéro 1489-15 modifiant le règlement numéro 1429-13 relatif à la création d'un conseil local du patrimoine afin d'en changer la composition.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 9 décembre 2015.


Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe